

- Membres théoriques :
17
- Membres en exercice :
17
- Membres présents :
13
- Pouvoirs :
2
- Votants :
15

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

**MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

Le 15 octobre 2015, le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 1^{er} octobre 2015, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (9 membres) avec 13 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

Étaient présents : Monsieur André GAUTIER, Président,

I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :

Titulaires

Mmes Sophie ALLAIS, Pierrette CANU, Chantal COTTEREAU, Florence DURANDE,
MM. Bastien CORITON, Guillaume COUTEY, Gérard JOUAN, Michel LEJEUNE, Didier REGNIER,
Sébastien TASSERIE, Jean-Pierre THEVENOT.

Suppléant

M. Philippe LEROY.

II. Membres avec voix consultative :

MM. le Colonel André BENKEMOUN, Directeur départemental, le Colonel Marc VITALBO, Directeur départemental adjoint, le Colonel Thierry SENEZ, le Capitaine Samuel PERDRIX, le Caporal Mathieu GIBASSIER, Dominique PROUST, Payeur départemental.

III. Membre de droit :

-

IV. Pouvoirs :

Pouvoir de Madame LEFEBVRE donné à Monsieur GAUTIER,
Pouvoir de Monsieur LEMONNIER donné à Monsieur TASSERIE.

Étaient absents excusés :

Mmes Agnès FIRMIN LE BODO, Blandine LEFEBVRE, Florence THIBAUDEAU-RAINOT,
MM. Luc LEMONNIER, le Commandant Hervé TESNIERE, le Capitaine André HENRY, l'Adjudant-
chef Hervé PASQUIER, le Caporal Thomas BRU – représenté.

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

En application des articles L 1424-29 et R 1424-16 du code général des collectivités territoriales, le Conseil d'administration fixe son règlement intérieur, sur proposition de son président.

Ce règlement précise les règles générales d'organisation et de fonctionnement du conseil.

Il est proposé des modifications au règlement intérieur, portées **en rouge** et relatives à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS).

En effet, il vous est proposé d'inscrire au sein du règlement intérieur, les modalités d'organisation et de fonctionnement de cette instance consultative attachée auprès du Conseil d'administration et composée de sapeurs-pompiers professionnels et volontaires.

J'ai l'honneur de vous proposer :

- d'adopter le règlement intérieur du Conseil d'administration, joint en annexe avec les modifications proposées.

*
* *

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration adoptent, à l'unanimité, ce dossier.

Le président du conseil d'administration,



André GAUTIER

